



*Vous souhaitez vous lancer ?
Voici les étapes à suivre !*

PARCOURS BIODÉCHETS DES PROFESSIONNELS

Ce parcours a été pensé pour vous, professionnels producteurs de biodéchets, et co-construit avec des partenaires locaux*



* Démarche réalisée dans le cadre de l'appel à projet RESONA (RESource Organique en Nouvelle-Aquitaine) de l'ADEME.

Étape	Vous souhaitez...	L'accompagnement	Comment en bénéficier?
1 <i>Sensibilisation</i>	... comprendre pourquoi il est nécessaire de trier les biodéchets dans votre établissement. ... découvrir les différentes manières de trier les biodéchets et leurs avantages.	Une session de sensibilisation à la demande.	Contactez la CARA.
2 <i>Information</i>	... découvrir comment le tri est mis en place dans un autre établissement. ... connaître la liste des prestataires qui peuvent vous aider. ... en savoir plus sur le tri à la source des biodéchets.	Une visite organisée. Un annuaire des solutions. Des informations et ressources complémentaires.	Contactez la CARA. Consultez l'annuaire des solutions et d'autres informations complémentaires sur notre site : www.agglo-royan.fr/biodechets-pro
3 <i>État des lieux</i>	... faire le point sur la situation dans votre établissement et vos besoins.	Une méthode pour réaliser un état des lieux seul, ou avec l'appui de la CARA, de votre chambre consulaire ou d'un prestataire.	
4 <i>Accompagnement*</i>	... choisir la meilleure solution pour vous : compostage ou collecte, solution individuelle ou mutualisée, formation de vos équipes... ... identifier et sélectionner un prestataire biodéchets.	Un rendez-vous, dans votre établissement, avec les équipes de la CARA ou avec votre chambre consulaire. Un appui technique des différentes offres des prestataires.	Contactez la CARA ou contactez directement un ou plusieurs prestataire(s), dont les coordonnées figurent sur l'annuaire des solutions.
5 <i>Solution et suivi*</i>	... mettre en place votre solution. ... bénéficier d'un suivi annuel.	Une information auprès de la CARA et des chambres consulaires. Un appel ou une visite pour faire le point sur vos réussites et les difficultés rencontrées.	
6 <i>Valorisation</i>	... mettre en valeur vos actions auprès de vos clients et de vos équipes.	De la communication ponctuelle.	Contactez la CARA.

*Les étapes 4 et 5 viennent en complément de l'expertise des prestataires.

Tri à la source des biodéchets

GÉNÉRALISÉ POUR TOUS

Depuis 2024, le tri des biodéchets est obligatoire dans tous les établissements, publics et privés. En tant que professionnel, il vous appartient de vous conformer à cette obligation réglementaire, en identifiant la solution la plus adaptée à votre activité ; compostage et/ou collecte.

Pour accompagner cette démarche, la CARA et plusieurs organisations professionnelles (CCI, CMA, UMIH...) se mobilisent à vos côtés. Ils vous orientent vers les solutions locales existantes, facilitent les mises en relation avec les prestataires du territoire et vous conseillent selon vos besoins spécifiques.

Objectif : vous permettre de répondre sereinement à cette obligation réglementaire, tout en contribuant à une gestion durable des biodéchets à l'échelle locale.



Retrouvez
les apprenants
de solutions ici



Pour passer à l'action,
contactez la CARA :

05 46 39 64 64

service-dechets@agglo-royan.fr

<https://www.agglo-royan.fr/biodechets-pro>



CCI CHARENTE-MARITIME



Réseau
Compact
Citoyen



OFFICE DE TOURISME
COMMUNAUTAIRE
ROYAN ATLANTIQUE



Liber
Egalité
Fraternité



Agence de la
Transition
Energétique